

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision : 18 mai 2022

Date d'impression : 18 mai 2022

Version: 1.0

Page 1/9

Acier à outils pour matières premières M2

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom commercial/désignation :

Acier à outils pour matières premières M2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange :

Pression 3D.

Utilisations industrielles.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité Fabricant/Fournisseur :

Entreprise : Stanford Avancé
Matériels
23661 Birtcher Dr.
Lake Forest, CA 92630
USA

Téléphone : + 1 (949) 407-8904
Fax : + 1 (949) 812-6690

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence : + 1 (949) 407-8904

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Le mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conformément aux directives CE ou aux réglementations nationales correspondantes, le produit n'a pas besoin d'être étiqueté.

Conseils de prudence - Prévention

P261	Évitez de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314	Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Effets néfastes sur la santé humaine et symptômes :

Peut provoquer une irritation des yeux. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

SECTION 3 : Composition / informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Description:

Mélange de poudres métalliques, additifs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision : 18 mai 2022

Date d'impression : 18 mai 2022

Version: 1.0

Page 2/9

Acier à outils pour matières premières M2

Ingrédients:

Identifiants de produits	Nom de la substance Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Contenu
N° CAS : 7439-89-6 N° CE : 231-096-4 Numéro REACH : 01-2119462838-24	fer La substance est classée comme non dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].	70 - 80 poids-%
N° CAS : 7440-33-7 N° CE : 231-143-9 Numéro REACH : 01-2119488910-30	Tungstène Flam. Sol. 1, Auto-échauffement. 2  Danger H228-H252	< 7 poids-%
N° CAS : 7439-98-7 N° CE : 231-107-2 Numéro REACH : 01-2119472304-43	molybdène La substance est classée comme non dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].	< 6 poids-%
N° CAS : 7440-47-3 N° CE : 231-157-5 Numéro REACH : 01-2119485652-31	chrome Substance avec une limite d'exposition en milieu de travail communautaire.	< 5 poids-%
N° CAS : 7440-62-2 N° CE : 231-171-1 Numéro REACH : 01-2119537418-34	vanadium La substance est classée comme non dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].	< 2,5 poids-%
N° CAS : 7440-44-0 N° CE : 231-153-3 Numéro REACH : 01-2119488894-16	Carbone La substance est classée comme non dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].	< 1 poids-%
N° CAS : 7439-96-5 N° CE : 231-105-1 Numéro REACH : 01-2119449803-34	manganèse Substance avec une limite d'exposition en milieu de travail communautaire.	< 0,5 poids-%
N° CAS : 7440-21-3 N° CE : 231-130-8 Numéro REACH : 01-2119480401-47	Silicium La substance est classée comme non dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].	< 0,5 poids-%

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Évacuer la victime de la zone dangereuse. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si la victime est inconsciente mais respire normalement, la placer en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Après inhalation :

Fournir de l'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Après contact visuel :

Rincer immédiatement et soigneusement avec un bain oculaire ou de l'eau. Éviter tout frottement. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision : 18 mai 2022

Date d'impression : 18 mai 2022

Version: 1.0

Page 3/9

Acier à outils pour matières premières M2

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation des yeux. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

poudre d'extinction pour incendie de métaux (poudre d'extinction : classe de feu D), sable sec, chlorure de sodium, ciment.

Moyens d'extinction inappropriés :

Eau, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂),

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit est combustible, mais ne s'enflamme pas facilement. En cas de formation de poussière : risque d'explosion de poussière.

Produits de combustion dangereux :

En cas d'incendie, risque de dégagement de : oxydes métalliques ; oxydes de carbone (COx) ; gaz/vapeurs toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Portez un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

5.4 Informations complémentaires

Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour protéger le personnel et refroidir les conteneurs en danger. Éloigner les conteneurs non endommagés de la zone dangereuse immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Éteindre les gaz/vapeurs/brouillards avec un jet d'eau pulvérisée. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour le personnel non urgentiste

Précautions personnelles :

Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre les personnes en sécurité. Éliminer toute source d'inflammation. Manipulation en toute sécurité : voir la section 7.

Équipement de protection :

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection et un équipement de protection du visage. Voir la section 8.

6.1.2 Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection individuelle :

Équipement de protection individuelle : voir rubrique 8.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ni dans les égouts.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol ou le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement :

Ne pas utiliser de brosse sèche, car des nuages de poussière ou de l'électricité statique peuvent se former. Ramasser mécaniquement et placer dans des conteneurs appropriés pour l'élimination. Éviter la formation de poussière. Utiliser une extraction à la source avec filtre à particules (HEPA H14).

Pour le nettoyage :

Eau (avec agent nettoyant)

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sûre : voir section 7.

Équipement de protection individuelle : voir rubrique 8.

Élimination : voir rubrique 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision : 18 mai 2022

Date d'impression : 18 mai 2022

Version: 1.0

Page 4/9

Acier à outils pour matières premières M2

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger Mesures de protection

Conseils pour une manipulation en toute sécurité :

Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Empêcher l'accumulation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Garder le récipient hermétiquement fermé. Porter un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Mesures de prévention des incendies :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Prendre des mesures pour éviter les décharges électrostatiques.

Mesures visant à prévenir la production d'aérosols et de poussières :

La poussière doit être évacuée directement au point d'origine.

Précautions environnementales :

Le rejet dans l'environnement doit être évité.

Conseils sur l'hygiène générale du travail

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Élaborer et respecter un programme de protection cutanée. Appliquer des produits de soin après le travail.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité.

Exigences relatives aux locaux et aux récipients de stockage :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils sur l'assemblage du stockage :

Ne pas stocker avec : Agent oxydant, Acides, hydrocarbures halogénés. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Pression 3D.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeur limite type (pays)	Nom de la substance	1 Valeur limite d'exposition professionnelle à long terme ② Valeur limite d'exposition professionnelle à court terme ③ Valeur instantanée ④ Processus de surveillance et d'observation 5 Remarque
WEL (GB)	Tungstène N° CAS : 7440-33-7	1 1 mg/m ³ ② 3 mg/m ³ 5 composés solubles
WEL (GB)	Tungstène N° CAS : 7440-33-7	1 5 mg/m ³ ② 10 mg/m ³ 5 composés insolubles
WEL (GB)	molybdène N° CAS : 7439-98-7	1 10 mg/m ³ ② 20 mg/m ³ 5 (composés insolubles, Molybdène)
WEL (GB)	molybdène N° CAS : 7439-98-7	1 5 mg/m ³ ② 10 mg/m ³ 5 (composés solubles, Molybdène)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision : 18 mai 2022

Date d'impression : 18 mai 2022

Version: 1.0

Page 5/9

Acier à outils pour matières premières M2

Valeur limite type (pays)	Nom de la substance	1 Valeur limite d'exposition professionnelle à long terme 2 Valeur limite d'exposition professionnelle à court terme 3 Valeur instantanée 4 Processus de surveillance et d'observation 5 Remarque
WEL (GB)	chrome N° CAS : 7440-47-3	1 0,5 mg/m ³
IOELV (UE)	chrome N° CAS : 7440-47-3	1 2 mg/m ³ 5 (métaux et composés, inorganiques, insolubles)
WEL (GB)	Carbone N° CAS : 7440-44-0	1 4 mg/m ³ 5 (fraction respirable)
WEL (GB)	Carbone N° CAS : 7440-44-0	1 10 mg/m ³ 5 (fraction inhalable)
WEL (GB)	manganèse N° CAS : 7439-96-5	1 0,2 mg/m ³ 5 (Manganèse et composés, inorganiques, fraction inhalable)
IOELV (UE)	manganèse N° CAS : 7439-96-5	1 0,2 mg/m ³ 5 (fraction inhalable)
IOELV (UE)	manganèse N° CAS : 7439-96-5	1 0,05 mg/m ³ 5 (fraction respirable)
WEL (GB)	manganèse N° CAS : 7439-96-5	1 0,05 mg/m ³ 5 (Manganèse et composés, inorganiques, fraction respirable)
WEL (GB)	Silicium N° CAS : 7440-21-3	1 4 mg/m ³ 5 (fraction respirable)
WEL (GB)	Silicium N° CAS : 7440-21-3	1 10 mg/m ³ 5 (fraction inhalable)
WEL (GB)	Poussière, fraction respirable	1 4 mg/m ³ 5 (Valeur limite de poussière, fraction respirable)
WEL (GB)	Poussière, fraction inhalable	1 10 mg/m ³ 5 (Valeur limite de poussière, fraction inhalable)

8.1.2 Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible.

8.1.3 Valeurs DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adaptées priment sur les équipements de protection individuelle. Prévoir une ventilation adéquate et une aspiration locale aux endroits critiques.

8.2.2 Équipement de protection individuelle



Protection des yeux/du visage :

Lunettes de vue avec protection latérale (EN 166)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision :18 mai 2022

Date d'impression :18 mai 2022

Version:1.0

Page 6/9

Acier à outils pour matières premières M2

Protection de la peau :

Porter des gants de protection certifiés (EN ISO 374).

Matériau approprié : NBR (caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau du gant : $\geq 0,11$ mm

Temps de percée : ≥ 480 min

La qualité des gants de protection résistants aux produits chimiques doit être choisie en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses présentes sur le lieu de travail. Vérifiez l'étanchéité et l'imperméabilité avant utilisation. Si vous souhaitez réutiliser les gants, nettoyez-les avant de les retirer et aérez-les bien.

Protection respiratoire :

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols. Demi-masque filtrant (EN 149), type de filtre FFP3.

Autres mesures de protection :

Porter des vêtements de protection appropriés (EN 340).

8.2.3 Contrôles de l'exposition environnementale

Ne pas jeter dans les égouts.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique :solide, poudre

Couleur:gris

Odeur:inodore

Données de base relatives à la sécurité

Paramètre		à	Méthode	Remarque
pH	<i>non applicable</i>			
Point de fusion	> 1 300 °C			
Point de congélation	<i>non applicable</i>			
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	<i>non applicable</i>			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point d'éclair	<i>non applicable</i>			
Taux d'évaporation	<i>non applicable</i>			
Température d'auto-inflammation	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de vapeur	<i>non applicable</i>			
Densité de vapeur	<i>non applicable</i>			
Densité	$\approx 7,5$ g/cm ³			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	insoluble	20 °C		
Coefficient de partage : n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité dynamique	<i>non applicable</i>			
Viscosité cinématique	<i>non applicable</i>			
Taille des particules	< 1 mm			

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau est combustible et peut être enflammé par la chaleur, des étincelles, des flammes ou d'autres sources d'inflammation (par exemple, l'électricité statique, les veilleuses ou les équipements mécaniques/électriques).

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision : 18 mai 2022

Date d'impression : 18 mai 2022

Version: 1.0

Page 7/9

Acier à outils pour matières premières M2

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformément aux dispositions.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, humidité. Éliminer toute source d'inflammation. Éviter la formation de poussière.

10.5 Matériaux incompatibles

Agent oxydant, acides, hydrocarbures halogénés

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

En cas d'incendie, risque de dégagement de : oxydes métalliques ; oxydes de carbone (COx) ; gaz/vapeurs toxiques

Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité cutanée aiguë :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une irritation oculaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une irritation respiratoire.

STOT - exposition répétée :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations Complémentaires:

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

La biodégradation n'est pas pertinente pour les métaux et les substances inorganiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision : 18 mai 2022

Date d'impression : 18 mai 2022

Version: 1.0

Page 8/9

Acier à outils pour matières premières M2

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation :

Aucune donnée disponible. Aucune indication de potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB selon REACH, annexe XIII.

12.6 Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Élimination du produit/emballage

Codes de déchets/désignations de déchets selon le CED

Code produit déchet :

12 01 02	poussières et particules de métaux ferreux
----------	--

Remarque:

L'attribution des numéros de code de déchets / noms de déchets doit être effectuée conformément au catalogue européen des déchets (CED).

Options de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur. Consulter le service local d'élimination des déchets compétent pour toute question relative à l'élimination des déchets.

Élimination appropriée / Emballage :

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Autres recommandations d'élimination :

Recueillir dans des récipients fermés et adaptés pour l'élimination. Ne pas rejeter dans les eaux de surface ni dans les égouts.

13.2 Informations complémentaires

Les déchets destinés à être éliminés doivent être classés et étiquetés.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)	Voie navigable intérieure artisanat (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)
14.1 N° ONU			
-	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies			
Non restreint	Non restreint	Non restreint	Non restreint
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
Aucune donnée disponible.			
14.4 Groupe d'emballage			
Aucune donnée disponible.			
14.5 Risques environnementaux			
Aucune donnée disponible.			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Aucune donnée disponible.			

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non pertinent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision :18 mai 2022

Date d'impression :18 mai 2022

Version:1.0

Page 9/9

Acier à outils pour matières premières M2

Informations Complémentaires:

Aucune donnée disponible.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.1 Législation de l'UE

Autres réglementations de l'UE :

Directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques au travail Respecter les restrictions à l'emploi des mineurs conformément à la « directive sur la protection du travail des mineurs » (94/33/CE).

15.1.2 Réglementations nationales

Aucune donnée disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Indication des changements

Aucune donnée disponible.

16.2 Abréviations et acronymes

Voir le tableau récapitulatif sur www.euphrac.eu

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) : <https://www.echa.europa.eu>
ECHA, Inventaire C&L : <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>
ECHA, Substances enregistrées : <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>
GESTIS (Gefahrstoffinformationssystem der DGUV) : <https://www.gestis.dguv.de/search>
Hörath Gefährliche Stoffe und Gemische, 8. Auflage, Dr. Angela Schulz

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Le mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

16.5 Phrases H et EUH pertinentes

Mentions de danger	
H228	Solide inflammable.
H252	Auto-échauffant en grande quantité ; peut s'enflammer.

16.6 Conseils de formation

Aucune donnée disponible.

16.7 Informations complémentaires

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ont été établies au meilleur de nos connaissances et étaient à jour au moment de sa révision. Elles visent à vous conseiller sur la manipulation sûre du produit, son stockage, sa transformation, son transport et son élimination. Elles ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit décrites dans les conditions de garantie légale.